

**★ PROCÈS – VERBAL ★**  
de la séance du Conseil d'Administration du  
**11 septembre 2023**

<b>I – CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	Réservé à Monsieur le Directeur académique
<p><b>Membres présents ou excusés :</b></p> <p>Membres de droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. JEULIN – Principal du collège ✓</li> <li>- Mme JUNQUA – Adjoint-gestionnaire ✓</li> <li>- Mme LAGIER – Conseillère principale d'éducation ✓</li> </ul> <p>Représentants du Conseil départemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. CAMMAL – Conseiller départemental (absent)</li> <li>- Mme DENIZOT –Conseillère départementale ✓</li> </ul> <p>Représentant de la Mairie de Châtillon-sur-Loire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. RAT – Maire de Châtillon-sur-Loire (excusé)</li> </ul> <p>Personnalités qualifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. BONNEFONT ✓</li> <li>- M. GIRAULT ✓</li> </ul> <p>Représentant de la communauté de communes (à titre consultatif) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme DESCHAMPS (absente)</li> </ul> <p>Représentants des personnels enseignants et d'éducation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme MORIZET ✓</li> <li>- Mme RAYMOND ✓</li> <li>- Mme CHERIOUX ✓</li> <li>- M. PAQUIET (excusé)</li> <li>- Mme LAVAL ✓</li> </ul> <p>Représentantes des personnels ASSTOS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme NICOLET ✓</li> <li>- Mme MIERMONT ✓</li> </ul> <p>Représentants des parents d'élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme LE GOFF ✓</li> <li>- Mme RICHARD ✓</li> <li>- Mme PIBALEAU ✓</li> <li>- Mme RAT ✓</li> <li>- M. BELHOSTE ✓</li> <li>- Mme JANNOT ✓</li> </ul> <p>Représentants des élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mlle BARBARANT ✓</li> <li>- Mlle MELLOTT (excusée)</li> </ul> <p>Monsieur le Principal excuse l'absence de M. RAT et de M. PAQUIET, ainsi que celle de Mlle MELLOTT.</p> <p>Le quorum étant atteint avec la présence de 18 membres, Monsieur le Principal ouvre la séance du conseil d'administration à 18 heures 05.</p> <p>Mme JUNQUA, assure le secrétariat de séance.</p>	



## 1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 04 juillet 2023

(Arrivée de Mme DENIZOT à 18h10)

Aucune remarque n'étant faite, à l'exception d'une coquille en page 3 qui sera corrigée dans la version finale (« niveaux problématiques : 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> », à la place de « 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> »), Monsieur le Principal soumet au vote l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 04 juillet 2023 :

**Votants : 19**

**Contre : 0**

**Abstentions : 3**

**Pour : 16**



## II – CARTE SCOLAIRE, VIE SCOLAIRE ET SCOLARITÉ DES ÈLÈVES

Réservé à Monsieur le  
Directeur académique

### 1. Point sur la rentrée scolaire 2023-2024

Monsieur le Principal expose les évolutions de la dotation de fonctionnement qui ont eu lieu à la fin des congés d'été, avec l'inscription en 5<sup>e</sup> de deux élèves, conduisant les deux classes prévues sur ce niveau à être « au complet ». La DSDEN a tenu compte de cette situation particulière et a rajouté des moyens horaires à la DHG notamment pour permettre d'augmenter les dédoublements sur ce niveau.

Une réorganisation des services des enseignants, en grande partie anticipée, a permis, avec le maintien de 2 divisions en 5<sup>e</sup> :

- la stabilisation des partages de postes en Anglais et en Espagnol avec le collège Camus de Briare ;
- une réorganisation des 3 heures de sciences en 6<sup>e</sup> en 1h30 de SVT et 1h30 de physique ;
- une augmentation des dédoublements notamment en 5<sup>e</sup>, niveau très chargé et potentiellement problématique en termes de gestion de classe au vu du comportement de certains anciens élèves de 6<sup>e</sup>.

11 DIVISIONS	6 <sup>e</sup>				5 <sup>e</sup>				4 <sup>e</sup>				3 <sup>e</sup>			
	nb heures	nb divisions / groupes	total commun	EPI / AP	nb heures	nb divisions / groupes	total commun	EPI / AP / EURO	nb heures	nb divisions / groupes	total commun	EPI / AP / EURO	nb heures	nb divisions / groupes	total commun	EPI / AP / EURO
ULIS																
Latin					2	1	2		0	1	0		0	1	0	
Français	4,5	3	13,5	4,5	4,5	2	9	2	4,5	3	13,5	1,5	4	3	12	1,5
Anglais LV1	4	3	12	3	3	2	6	2	3	3	9	2	3	3	9	1
Espagnol LV2					2,5	2	5	2	2,5	3	7,5	1,5	2,5	3	7,5	1,5
Histoire-Géo-EMC	3	3	9	1,5	3	2	6	2	3	3	9		3,5	3	10,5	1,5
Maths	4,5	3	13,5	4,5	3,5	2	7	2	3,5	3	10,5	1,5	3,5	3	10,5	1,5
Technologie					1,5	2	3	2	1,5	3	4,5	1,5	1,5	3	4,5	3
Sc. Physiques	1,5	3	4,5	1,5	1,5	2	3	1	1,5	3	4,5		1,5	3	4,5	1,5
SVT	1,5	3	4,5	1,5	1,5	2	3	1	1,5	3	4,5		1,5	3	4,5	1,5
Éducation musicale	1	3	3		1	2	2		1	3	3		1	3	3	
Arts plastiques	1	3	3		1	2	2		1	3	3		1	3	3	
EPS	4	3	12		3	2	6		3	3	9		3	3	9	

Pour ce qui est des postes non pourvus :

- un enseignant TZR (titulaire sur zone de remplacement) vient d'être affecté en physique, avec un couplage avec le collège Bildstein de Gien ;
- en EPS, le sujet est plus problématique (aucun temps partiel de 4 heures n'est actuellement disponible), mais l'IA-IPR en charge du bassin est informé de la situation et fait ce qu'il peut pour y trouver une réponse. Dans un premier temps, puisque 2 de ces 4 heures d'EPS sont dédiées au créneau de natation, il a été décidé, après que les élèves des 3 classes auront été testés sur leurs capacités, de réserver provisoirement ce créneau à ceux qui ne sont pas « bons nageurs ». L'apprentissage du « Savoir nager » reste une priorité pour le collège.

Pour ce qui est du cadre de vie des élèves, Monsieur le Principal indique que les premiers travaux dans la cour ont été effectués pendant l'été : des zones destinées à recevoir les futures plantations et délimitées par des bordures ont été creusées avec un apport de terre de culture. La terre a été recouverte de pavés en béton avec des ouvertures sur les côtés, permettant à l'eau de pluie d'irriguer de façon plus importante les arbres et à l'herbe de pousser entre les interstices. La plantation des arbres est programmée pendant les congés de Toussaint, le retrait de l'ancien « mur végétal » du patio sera effectué ultérieurement.



## 2. Modification des horaires de récréation de l'après-midi

Le conseil pédagogique qui s'est tenu en fin d'année dernière a souhaité modifier les horaires de récréation de l'après-midi et les avancer après la première heure de cours (entre S1 et S2) en avançant plusieurs arguments pertinents :

- les élèves sont actuellement assez agités au sortir de la récréation après S2. Ils peinent à se mettre en rang, d'autant qu'ils savent qu'il ne leur reste qu'une heure de cours, et cette dernière heure est souvent amputée par la nécessaire remise au calme des élèves. Avancer la récréation crée un bloc de 2 heures avant la fin de la journée et on peut espérer que la dernière heure de classe dure le temps réglementaire et soit plus propice aux apprentissages ;
- les enseignants d'EPS qui assurent l'animation de l'association sportive sur la pause méridienne n'ont qu'une demi-heure pour déjeuner, et doivent reprendre les classes pendant 2 heures sans aucune pause. Avec l'avancée de la récréation, les cours d'EPS de l'après-midi sont décalés en S2 et S3, permettant par la même occasion, d'éviter que les élèves aient cours en dernière heure de l'après-midi après l'EPS.

Monsieur le principal soumet au vote des membres l'approbation de cette modification des horaires de récréation de l'après-midi :

**Votants : 19**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pour : 19**

Monsieur le Principal signale que cette modification sera donc inscrite dans le règlement intérieur du collège.



III – GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE	Réservé à Monsieur le Directeur académique
<p><b>1. Renouvellement de contrat Pearltrees Education</b></p> <p>Suite à l'avis favorable du dernier conseil d'administration qui avait autorisé un prélèvement sur fonds de réserves à cette intention, Monsieur le Principal propose le renouvellement du contrat de service de partage numérique Pearltrees (renouvellement du 01/10/2023 au 30/09/2026) et pour un montant de 3053,70 € TTC.</p> <p>Monsieur le Principal soumet au vote des membres l'autorisation de signer ce contrat :</p> <p><b>Votants : 19                      Contre : 0                      Abstentions : 0                      Pour : 19</b></p> <p><b>2. Contrat TACIT</b></p> <p>Suite à l'avis favorable du dernier conseil d'administration qui avait autorisé un prélèvement sur fonds de réserves à cette intention, Monsieur le Principal propose la signature du contrat d'utilisation de la plateforme pédagogique TACIT, pour 90 licences et pour un montant de 180,00 € TTC.</p> <p>Monsieur le Principal soumet au vote des membres l'autorisation de signer ce contrat :</p> <p><b>Votants : 19                      Contre : 0                      Abstentions : 0                      Pour : 19</b></p> <p><b>3. Renouvellement du contrat CFC</b></p> <p>En raison d'une modification des tarifs, le contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées doit être revoté.</p> <p>Monsieur le Principal soumet au vote des membres l'autorisation de signer ce contrat :</p> <p><b>Votants : 19                      Contre : 0                      Abstentions : 0                      Pour : 19</b></p> <p><b>4. Concessions de logements par nécessité absolue de service (NAS)</b></p> <p>Madame JUNQUA présente le mode de calcul du conseil départemental en vue de la détermination du nombre de logements attribués au terme de la « nécessité absolue de service » (NAS), ainsi que le tableau (inchangé depuis la rentrée 2020) des concessions de logement :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre total de logements attribués : 3</li><li>- Nombre total de logements occupés au 01/09/2023 : 3<ul style="list-style-type: none"><li>• 33, avenue de la République : Mme NICOLET</li><li>• 35, avenue de la République : M. JEULIN</li><li>• 37, avenue de la République : Mme JUNQUA</li></ul></li></ul> <p>Monsieur le Principal soumet le calcul effectué au vote des membres :</p> <p><b>Votants : 19                      Contre : 0                      Abstentions : 0                      Pour : 19</b></p> <p>Monsieur le Principal soumet ensuite la répartition de ces concessions de logement au vote des membres :</p> <p><b>Votants : 19                      Contre : 0                      Abstentions : 0                      Pour : 19</b></p>	



IV – QUESTIONS DIVERSES	Réservé à Monsieur le Directeur académique
<p><i>Les questions des représentants de parents d'élèves portants sur la non-affectation d'enseignants à la rentrée (Physique-Chimie et EPS) ont été abordés en I. 1.</i></p> <p>Madame DENIZOT revient sur le sujet du programme pHARe, et notamment sur la demande du collège d'abattre une cloison entre les deux petites salles d'accueil parents pour en faire un vrai espace d'accueil que les membres de l'équipe pHARe pourront utiliser pour les entretiens. Elle a appuyé cette demande au niveau du Conseil départemental et rapporté la réponse qui lui avait été faite : s'il n'y a pas de problème d'amiante ou de colle amiantée (ce qui serait étonnant au regard de la date de construction du collège) ni de travaux électriques conséquents à programmer, la réalisation de ce projet pourrait être assez rapidement mise en œuvre, mais pas avant l'année civile 2024 pour des raisons budgétaires.</p>	

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Principal lève la séance à 18h40.

Le Président du Conseil d'Administration

Monsieur JEULIN



Le secrétaire de séance

Madame JUNQUA

Séance du 11 septembre 2023

Effectif réel du Conseil d'administration : 24 membres

Quorum : 13

MEMBRES DE DROIT OU DÉSIGNÉS		
CHEF D'ÉTABLISSEMENT	M. JEULIN Olivier	
ADJOINTE-GESTIONNAIRE	Mme JUNQUA Corinne	
CONSEILLÈRE PRINCIPALE D'ÉDUCATION	Mme LAGIER Marie	
REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE RATTACHEMENT	M. CAMMAL Francis	
	Mme DENIZOT Aude	
REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE	M. RAT Emmanuel	excusé
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	M. BONNEFONT Bernard	
	M. GIRAULT Jacques	
REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (à titre consultatif)	Mme DESCHAMPS Céline	

MEMBRES ÉLUS				
	TITULAIRES	SUPPLÉANTS	Signature	
Représentants des personnels enseignants et d'éducation	Mme MORIZET Sophie			
	Mme RAYMOND Claire			
	Mme CHERIOUX Elodie			
	M. NALET Richard			
	M. PAQUIET Corentin	excusé		
	Mme LAVAL Agnès			
Représentants des personnels ASSTOSS	Mme NICOLET Natacha			
	Mme MIERMONT Virginie			
Représentants des parents d'élèves	Mme LE GOFF Sabine			
	Mme RICHARD Christelle			
	Mme VOIRIN Preseillie	Mme PIBALEAU Gaëlle		
	Mme RAT Anne			
	M. BELHOSTE Vincent			
	Mme JANNOT Anne-Laure			
Représentants des élèves	Mlle BEAUVOIS Pauline	Mlle MELLOTT		
	Mlle BARBARANT Lise			

Nombre de membres du Conseil d'administration présents (ayant droit au vote) : .....18.....

+1 = 19